

Il y a un fait dans la vie militaire du maréchal de Mac-Mahon qui nous garantit sa fermeté et son profond sentiment du devoir. Lorsqu'il s'empara de la tour Malakoff, debout sur le plus haut bastion, il y fit planter son drapeau et y resta héroïquement immobile, calme, donnant ses ordres sous le feu le plus terrible que les Russes faisaient converger de toutes parts sur ce point important qui était la clef de Sébastopol. Le général en chef, ému du danger que courait le général de Mac-Mahon, lui fit dire de ne point s'exposer autant et de ne pas se faire tuer par un hérosisme inutile. « Dites au général, répondit simplement Mac-Mahon à l'aide-de-camp qui lui transmettait le message, qu'il m'a donné l'ordre de prendre Malakoff, et que j'exécute ses ordres. J'y suis et j'y reste ! »

J'y suis et j'y reste ! — Tout le devoir militaire est dans ces mots ; et à cette heure tout le devoir de l'homme d'Etat y est encore. La présidence de la République est un poste confié à son honneur et à son courage ; il doit y rester pour donner au pays le temps de se rasseoir, pour donner à la représentation nationale le temps d'aviser et de fonder l'avenir, avec l'aide de Dieu, comme il l'a dit, avec l'appui de sa loyauté, comme nous en sommes sûrs.

M. Dauphin, maire d'Amiens, a remis ce matin sa démission entre les mains du préfet de la Somme.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 26 mai 1873.

Vous avez certainement éprouvé dans les départements, en voyant tomber M. Thiers et en apprenant la nomination du maréchal de Mac-Mahon, la même impression qu'à Paris. Les cœurs de tous ceux qui ne sont pas les patrons, les complaisants ou les compères du radicalisme se sont dilatés et ont été comme débarrassés du poids d'un affreux cauchemar. Nous étions dans la position d'hommes qui sont poussés par une main fatale sur le bord d'un précipice ; ils vont y tomber. . . . quand, au moment le plus imprévu, une main toute puissante et bienfaisante les retient. Il s'agit maintenant de prendre la bonne route pour arriver au port du salut.

Je ne veux rien dire de blessant pour M. Thiers, au lendemain de sa défaite, mais il a manqué une occasion de se faire une belle page dans l'histoire ; il se figure, par une de ses nombreuses illusions, qu'elle lui sera favorable ; il se trompe certainement et c'est là une nouvelle preuve de cette absence complète de sens moral qui l'a égaré dans sa longue carrière politique.

Non-seulement nous venons de traverser deux années entièrement perdues pour la réorganisation administrative et sociale de la France, mais les progrès de la propagande radicale, grâce à la politique néfaste de M. Thiers, nous conduisaient à la dissolution et peut-être à un nouveau démembrement.

Le maréchal de Mac-Mahon et les ministres ont donc à réparer tout le mal causé par leurs prédécesseurs.

Le ton si simple, si noble et si ferme à la fois de la lettre du maréchal de Mac-Mahon produit partout l'impression la plus favorable. Le temps de l'intrigue et des roueries est passé ; nous arrivons au règne de l'honneur.

Toutes les dépêches venues de tous les points de la France constatent l'influence salutaire exercée par la retraite de M. Thiers et la nomination du maréchal de Mac-Mahon.

Les bons sont rassurés et les méchants tremblent, suivant le langage tenu par Louis-Napoléon le lendemain de son coup d'Etat.

Il faut que tous les membres actuels du gouvernement soient bien convaincus par l'exemple de M. Thiers, qu'il n'y a d'intrigue et le recours à des expédients

chaque souffrance qu'éprouvera votre enfant, à chaque douleur qui le fera criar, vous reconnaîtrez le doigt de Dieu qui vengera votre œuvre d'aujourd'hui. Pensez-y, Eleanor, pensez-y, et ayez pitié de moi. . . . de moi. . . . pas de lui. Ce qu'il aurait à endurer, lui, ne serait qu'un dixième de ma souffrance à moi. Je suis sa mère !. . . sa mère !

« Oh ! mon Dieu ! s'écria Eleanor levant ses mains jointes au-dessus de sa tête, que dois-je faire ? »

L'heure de son triomphe avait sonné, et en ce moment suprême, le doute et la crainte s'emparèrent de son esprit. Si c'était là son triomphe, il n'existait qu'à demi. Elle n'avait jamais pensé qu'une créature innocente souffrirait de sa vengeance contre Lancelot Darrell, bien plus cruellement que Lancelot lui-même, et maintenant elle voyait à ses genoux cette femme dont tout le crime avait été d'idolâtrer son fils, et pour laquelle la honte serait une angoisse pire que la mort.

L'agonie de la veuve avait été au-dessus des forces de la jeune femme. Eleanor fonda en larmes, et se tournant vers son mari, elle laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

« Que dois-je faire, Gilbert ? dit-elle, que dois-je faire ? »

« Je ne vous donnerai pas de conseil, ma chère, répondit-il, avoué à voix basse, l'œuvre de ce soir a été accomplie par vous. Que votre cœur soit votre seul guide ! »

bâtards ne peuvent profiter aux intérêts de la France.

Une tentative de ce genre faite dans la soirée de samedi 24 mai, après la démission de M. Thiers, a échoué, grâce à la fermeté inébranlable des royalistes de la Droite.

Après le vote de l'ordre du jour, motivé proposé par M. Ernoul, les membres des bureaux des réunions parlementaires de la majorité se sont réunis, sous la présidence du général Changarnier, pour se concerter au sujet des éventualités qui allaient se produire. Il fallait savoir quel parti la majorité conservatrice adopterait dans le cas où M. Thiers, pour se cramponner au pouvoir, chargerait M. de Goulard de former un ministère. Le comte Daru fut chargé de prévenir M. de Goulard que, s'il acceptait cette mission, il n'aurait point appuyé par la majorité. Ayant été immédiatement joint par M. Daru, M. de Goulard déclara qu'il repousserait toute proposition qui viendrait de M. Thiers.

Cette réponse ayant été apportée à la réunion par le comte Daru, le général Changarnier déclara qu'il fallait aviser maintenant au parti à prendre pour remplacer M. Thiers. M. Baragnon, placé à côté du général, demanda que le maréchal de Mac-Mahon fût proposé à l'Assemblée comme président. . . . provisoire de la République. . . . puis, M. Baragnon se tourna du côté du président de la réunion en s'excusant de mettre en avant un autre nom que le sien. . . .

Le général Changarnier interrompit l'orateur pour déclarer qu'il fallait avant tout mettre fin à la crise actuelle et que le maréchal de Mac-Mahon inspirant une confiance que le général partageait, ce choix devait être proposé à l'Assemblée, non pas à titre provisoire, mais à titre définitif.

Pour la vérité historique des événements mémorables qui viennent de s'accomplir, il importe de savoir que le plan de campagne parlementaire qui a triomphé dans la nuit du 24 mai, avait été combiné depuis quinze jours par la commission exécutive qui était composée de MM. Batbie, Baragnon, Am. Lefebvre-Pontalis, le duc de Broglie, Pradié et le général Changarnier, président. Tout avait été prévu, tout a été exécuté avec une précision et une vigueur bien rares dans l'histoire des Assemblées, et par une majorité confiante, fidèle, disciplinée, comme le reconnaissait, hier matin, le journal du citoyen Gambetta.

Il n'y a qu'une voix, parmi tous les membres de la majorité, pour déclarer qu'une grande partie des honneurs de cette victoire appartient à M. Buffet, qui a fait preuve d'un calme, d'une présence d'esprit et d'une fermeté qui ont eu raison de tous les incidents et de tous les pièges qui tendaient à faire avorter les résolutions de la majorité. Dans l'histoire de nos assemblées délibérantes, c'est la première fois que nous voyons un président sauvegarder la dignité et l'indépendance de la représentation nationale.

M. de Kerdel a également rendu un grand service, par la sagacité et la vigueur avec lesquelles il a fait échouer la proposition insidieuse de la gauche pour renvoyer aux bureaux l'examen de la démission de M. Thiers.

M. Casimir Périer a eu contre lui, dans cette journée, son beau-frère le duc d'Audiffret-Pasquier et son gendre, M. le comte de Ségur.

Il y a dans le nouveau ministère 3 orléanistes, le duc de Broglie, MM. Batbie et Beulé, un républicain conservateur du centre gauche M. Deseilligny, mais aux tendances orléanistes.

M. Beulé est particulièrement considéré comme devant être, au ministère de l'intérieur, l'alter ego du duc de Broglie. Les trois légitimistes dans le nouveau cabinet, sont : MM. Ernoul, de

Le silence régna dans la salle pendant quelques instants, et ne fut interrompu que par les sanglots d'Eleanor. Lancelot Darrell avait caché sa figure dans ses mains. Son courage avait cédé devant l'indicible douleur de sa mère.

La veuve était toujours à genoux, et elle entourait toujours de ses bras la taille de la jeune femme en fixant sur elle ses yeux égarés.

« Oh ! mon cher père mort ! dit Eleanor en sanglotant, vous. . . vous n'avez pas toujours été à l'abri de tout reproche vous-même, et vous avez toujours été bon et compatissant pour les autres. Dieu sait que j'ai tout fait pour tenir mon serment, mais je ne puis. . . je ne puis. Cela me semblait si facile de songer à ma vengeance quand elle était loin de moi, mais maintenant. . . c'est au-dessus de mes forces. . . au-dessus de mes forces. Prenez votre fils, mistress Darrell. Je ne suis qu'une femme sans courage. Je ne puis mener à sa fin le projet de ma vie. »

La figure pâle tournée vers elle changea à peine d'expression, et la veuve tomba à la renverse sur le plancher. Son fils et Gilbert Monckton la relevèrent et la portèrent sur un fauteuil dans l'embrasure d'une des fenêtres ouvertes. Richard Thornton se laissa tomber à genoux devant Eleanor, et baisa ses mains avec effusion.

« N'ayez pas peur, Nolly, s'écria-t-il, je vous ai bien aimés jadis et j'ai été bien malheureux à cause de vous, ainsi

la Boullierie, et le vice-amiral de Dompière d'Hornoy.

M. Magné est, comme vous le savez, un bonapartiste accompli.

S. E. Mar Chigi, nonce du Saint-Siège, est allé hier à Versailles à 4 heures, faire une visite de félicitations au maréchal de Mac-Mahon.

Comme je vous l'ais fait pressentir, la chute de M. Thiers a été accueillie à la Bourse de ce jour par une hausse qui a été, un moment, à près de 3 francs. Le monde financier a repris confiance ; quelle leçon pour l'ex-président !

P. S. — Le centre droit a tenu, ce matin, une réunion sous la présidence de M. Deleurye, qui a déclaré que M. Thiers ayant préféré descendre du pouvoir, plutôt que d'être soutenu par le parti conservateur, tous les membres du centre droit ont le devoir d'appuyer le nouveau cabinet, qui fait appel aux honnêtes gens de tous les partis.

Cette allocution a été très applaudie. Des bruits relatifs à une prorogation de l'Assemblée pendant 10 jours ne paraissent pas fondés.

M. Aug. Léo, ancien rédacteur des Débats et passé au Journal de Paris, est nommé, dit-on, directeur de la Presse au ministère de l'intérieur.

Il est question du duc Decazes comme ambassadeur à Bruxelles en remplacement de M. Picard.

Le général de Barail est désigné pour le ministère de la guerre.

Un préfet du 4 septembre, M. Ribière, à Auxerre, a envoyé, dit-on, sa démission pour prévenir sa révocation.

DE SAINT-CÉRON.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions, que le porteur de contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de commandements.

Roubaix, le 26 mai 1873.

DELEPORTE-BAYART, adjoint.

DIVAGATION DES CHIENS.

Nous Maire de la ville de Roubaix, Vu l'arrêté préfectoral du 5 Novembre 1864 conçu en ces termes :

Art. 1^{er}. — Il est défendu de laisser enner les chiens sur la voie publique. Tout chien trouvé errant, sans maître, sera saisi et mis en fourrière aux frais du propriétaire, et abattu au bout de 3 jours s'il n'est pas réclamé.

Art. 2. — Il est interdit de laisser aller sur la voie publique, sans qu'ils soient muselés de manière à être dans l'impossibilité absolue de mordre, les chiens affectés à la garde, les chiens boule-dogues, et les bouledogues médis ou croisés.

Art. 3. — Les chiens de cette nature devront être muselés dans les magasins, boutiques, ateliers et autres établissements où il y a quelquefois du public, même quand ils sont tenus à l'attache.

Art. 4. — Il est enjoint à ceux qui font garder leur voiture par des chiens, de les enchaîner à ces voitures de manière à ce qu'ils ne puissent atteindre les passants.

Art. 5. — Il est interdit d'atteler des chiens, de leur faire traîner ou porter des fardeaux et de les attacher aux voitures traînées à bras.

Art. 6. — Il est défendu d'exciter les chiens entr'eux pour les faire battre, de les harceler et de les provoquer à la poursuite des passants.

Art. 7. — Les chiens autres que ceux affectés à la garde, que les boule-dogues et les boule-dogues médis ou croisés, pourront ne pas être muselés, ni tenus en laisse, lorsqu'ils accompagneront leur maître à la condition, par celui-ci, de ne pas les perdre de vue, et de les rappeler toutes les fois que ces chiens courront ou aboieront après les personnes, les chevaux ou les voitures.

Art. 8. — Tous les chiens, sur la voie publique, devront avoir un collier garni d'une plaque de métal sur laquelle seront

que peut l'attester ma pauvre tante, mais je vais me marier avec Elisa Montalambert ; nous avons posé les tapis dans la plus jolie chambre de tout Brixton, et j'ai fait la paix avec Spavin et Cromshaw, parce qu'ils ont doublé mes appointements. N'ayez pas peur si je fais le fou, Eleanor ; il me semble que je vous adorerais ce soir. Ceci est votre triomphe, ma chère. Ceci est la seule vengeance que la Providence permette aux belles jeunes femmes à cheveux blancs. Que Dieu vous bénisse ! »

La suite dans prochain numéro.

ETABLISSEMENT THERMAL

de PIERREFONDS-LES-BAINS. (Oise.) Dans la forêt de Compiègne. — Ouvert du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, nouvellement et confortablement restauré par la compagnie anonyme du chemin de fer de Compiègne à Pierrefonds, qui en est devenue propriétaire ; salle de respiration modèle (dernier système approuvé par l'Académie de médecine) à l'eau minérale sulfureuse pulvérisée pour les maladies de poitrine et laryngites. — Bains et douches pour maladies de la peau, névralgies, rhumatismes, etc. — Eau ferrugineuse pour les maladies du sang, anémies, etc. — Hydrothérapie. — Casino, spectacles, concerts, hôtels et maisons confortables, châteaux, sites et promenades magnifiques.

À proximité des départements du Nord.

Correspondances par Compiègne et Villers-Cotterets. 1873

gravés les noms et demeures des personnes auxquelles ils appartiennent.

Art. 9. — L'arrêté du 31 mai 1854 est et demeure abrogé.

Art. 10. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par les procès-verbaux des commissaires de police ou des commissaires de la gendarmerie.

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département, et sera chargé, de concert avec les commissaires de police et la gendarmerie, d'en assurer l'exécution.

Lille, le 5 novembre 1854.

Signé : VAILLON, Considérant que, dans la saison actuelle, il est nécessaire, pour prévenir des accidents regrettables, de rappeler aux habitants les dispositions de l'arrêté ci-dessus transcrit.

Arrêtons :

1^o Ledit arrêté sera de nouveau publié et affiché dans la commune de Roubaix.

2^o Pour assurer son exécution, une voiture fermée parcourra chaque jour les différents quartiers de cette ville pour recevoir les chiens trouvés errants sur la voie publique et les transporter au lieu désigné pour leur servir de dépôt.

3^o Les propriétaires desdits chiens qui voudront les réclamer devront s'adresser au bureau de l'Abattoir.

Roubaix, le 17 mai 1873.

Le Maire, J. DEMONVAUCOURT.

Monsieur le Rédacteur, Veuillez avoir la bonté de faire insérer dans votre estimable journal le plus tôt qu'il vous sera possible, que la commission de la société d'Alsace et Lorraine a l'honneur d'annoncer à tous ses membres que, pour le 15 juin, la société sera dissoute. Elle saisit cette occasion pour leur exprimer sa profonde reconnaissance de leur participation à cette grande œuvre toute patriotique.

En souvenir et pour témoigner toute sa gratitude aux sociétaires restés dévoués et qui se seront cotisés jusqu'à la dissolution, la commission placera dans la salle des séances un tableau indiquant leurs noms, et, ne pouvant donner trop de publicité pour faire connaître cette noble générosité, la commission en fera faire l'insertion dans les journaux.

Pour continuer d'assister les Alsaciens-Lorrains, la commission désire fonder une société de secours mutuels, et fait appel, à cet effet, au patriotisme de tous pour coopérer à cette nouvelle œuvre.

Recevez, je vous prie, mes salutations les plus empressées.

Le président de la société, SCHEIDT

Le traitement des instituteurs dont les noms suivent, a été porté de 1500 fr. à 2000 fr.

Cette augmentation a été motivée par les excellentes notes qu'ils ont obtenues à la dernière inspection.

MM. Gir, à Maubeuge ; Gillot, à Sains ; Douchez à Beauvois ; Faucherbe à Roubaix ; Delasalle, à Ascy ; Loridan, à Haubourdin ; Belle, à Douai ; Mascart, à Quoroube ; Damien, à Valenciennes ; Laude, à Rieux ; Ledua, à Bondues.

Jean Carrette, âgé de 34 ans, ouvrier ourdisseur, a été l'objet d'un procès-verbal, pour ivresse manifeste et injures envers un agent de l'autorité dans l'exercice de ses fonctions.

Les contraventions pour défaut de balayage, constatées dans la journée d'hier, s'élevaient à onze.

Un jeune écolier, Leon E. . . a été surpris hier, sur le pont de la rue Saint-Vincent de Paul, jetant des pierres, sur les employés d'un train en passage.

Un procès-verbal a été dressé ; ses parents sont civilement responsables.

Avant-hier dans la journée deux préposés de douane en tournée de service dans les environs de Lannoy, ont aperçu à Saily quatre fraudeurs porteurs chacun d'une forte partie de tabac. Immédiatement les agents leur donnèrent la chasse ; mais se voyant serrés de près, les contrebandiers jugèrent prudent de se débarrasser de leur charge. Poursuivis dans la direction de la frontière, ils parvinrent à s'échapper à l'exception d'un, le nommé Jean Demulier, âgé de 23 ans, demeurant à Roubaix.

La quantité de tabac saisi est de 200 kilogrammes.

On sait dit le Mémorial que les concours de pigeons-voyageurs tendent de plus à se généraliser chez nous. Chaque dimanche, les divers sociétés de Lille, réunies en fédération, — cette fédération — a vu mieux que celle de l'Espagne, — font concourir quelques centaines de pigeons. Rien ne peut donner une idée, à moins d'en avoir été le témoin, de la passion qu'y mettent les sportsmen de la course aérienne. Chacun se passionne pour tel ou tel lutteur et tous les cours suivent, en même temps que tous les yeux, au moment du lâcher, les oiseaux qui cherche d'abord à s'orienter dans les airs pour s'élancer bientôt à tire d'ailes dans la direction que leur admirable instinct leur indique.

Hier un de ces concours avait lieu. Le départ était de Longueau pour Lille. Nous avons pu nous procurer les noms des vainqueurs. Il est vraiment intéressant de voir avec quelle rapidité des distances de 25, 30 ou 35 lieues sont franchies par ces volatiles.

Concours de Longueau, 26 mai, donné par la société Bons espoir, rue Lamar une à Lille, section des Moulins.

Le dernier prix a été gagné à 9 h. 14 m. 1/2.

Demain prochain un nouveau concours doit s'ouvrir à Clermont, par les soins de la société l'Estaf, dont le siège est à Saint-Maurice les-Lille, chez M. Delestret rue Saint-Gabriel.

Parmi les causes que le tribunal correctionnel de Lille avait à juger aujourd'hui, la plus intéressante était celle de Louis Demoncourt. Ce jeune homme qui n'est âgé que de 17 ans, est le fils du receveur municipal d'Armentières.

Après avoir soustrait dans la caisse de son père 45,000 fr. que celui-ci avait touchés pour le compte de la ville, ce mauvais sujet avait disparu, il y a six mois, sans laisser aucune trace, et est revenu, il y a quelques jours se combattre prisonnier après avoir dissipé le produit de son vol.

Demoncourt a mené la vie à grandes guides. Il a parcouru en touriste élégant la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. On voit qu'il a su calculer exactement ses dépenses, puisqu'il est arrivé avec seulement quatre francs au port, ou plutôt sur les bancs de la correctionnelle.

Le tribunal le condamne au maximum de la peine : cinq ans de prison. Le malheureux père est sévèrement frappé de son côté : il a perdu sa place et son cautionnement de 11,000 fr. La ville d'Armentières perd le reste. (Echo.)

Etat-civil de Roubaix.

FUNERAIRES DU 25 MAI. — Louis Piolet, 29 ans, employé d'octroi, et Florie Cattien, 24 ans, fille de bressan. — Jean-Baptiste Deroubaix, 31 ans, dessinateur, et Philomène Honore, 26 ans, bobineuse. — Théodore Moulart, 29 ans, tisserand, et Clémence Delannoy, tisserande. — Alphonse Werquin, 39 ans, mécanicien, et Léonide Fiers, 31 ans, sans profession. — Séraphin Cléves, 31 ans, tisserand, et Marie Bohet, 28 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Deterre, 28 ans, et Delphine Vanhousse, 28 ans. — Charles Marvallic, 24 ans, charcutier, et Marie Tiborgien, 21 ans, Alsacien. — Louis Demaret, 21 ans, tisserand, et Céline Desaint, 34 ans, couturière.

MARIAGES DU 24 MAI. — Sébastien Gille, 49 ans, fleur et Rosalie Tack, 51 ans, tailleur. — Walter Sturmfels, 23 ans, comptable, et Léa Deldalle, 25 ans, sans profession.

MARIAGE DU 26 MAI. — Frédéric Deyolf, 50 ans, teinturier, et Adèle Despreis, 46 ans, journalière.

NAISSANCES DU 24 MAI. — Martin Hoys, rue de France, Pauline Desmettre, rue du Trichon. — Marie Delbecq, rue Traversière. — Marie Vansintjan, rue du Tilleul. — Louis Beechart, rue du Grand-Chemin. — Adèle Bondry, rue de la Guinguette. — Edmond Breyer, rue d'Aubenton. — Alfred Moleghem, au Fontenoy. — Henri Dhooge, Grande-Rue. — Marguerite, et Hélène Picavel, rue Wallon. — Jean-Baptiste Beaque, rue de Mouvaux. — Emile Haustrath, rue des Filatures.

NAISSANCES DU 25 MAI. — Thérèse Delannoy, Grand-Rue. — Alice Planckaert, rue Sébastopol. — Philomène Leclercq, Chemin des Couteaux. — Jules Varruggien, rue des Champs. — Hubert Gérard, rue Bernard. — Marie Valés, rue des Longues-Haies.

DU 26 MAI. — Jules Rogier, rue de la Perche. — Albert Philippéron, rue d'Inkermann. — Louis Lefebvre, au Pile. — Irma Dujardin, Place Sainte-Elisabeth. — Pierre Duthoit, aux 3 Ponts. — Georges Léroy, rue Pierre de Roubaix. — Georges Van-kovenbergh, rue des Longues-Haies. — François Favoral, rue de la Redoute.

DÉCÈS DU 24 MAI. — Elise Gulot, 1 an, rue Jacquart. — Charles Gille, 62 ans, dévideur, rue de Blanchemaille. — Joséphine Picard, 3 ans, rue des Arts. — Emile Guillems, 35 ans, domestique, rue de la Thuillerie. — Marie Dencolombier, 61 ans, ménagère, rue Turgot. — Landmann, présenté sans vie, à la Potennerie. — Céleste Lamboux, 23 ans, couturière, rue des Sept-Ponts.

DÉCÈS DU 25 MAI. — Théodore Vandecruix, 64 ans, tisserand, rue du Fort. — Marie Ernest, 3 ans, au Fontenoy. — Julie Tinchon, 17 ans, peigneuse, Hôpital.

DU 26 MAI. — Pierre Debarbilleux, 77 ans, sans profession, rue du Collège. — Romaine Ramon, 9 jours, rue de la Paix. — Céline Vermeeren, 3 mois, au Fontenoy. — 77 ans, journalier, Hopital. — Félix Vandamme, 64 ans, bobineur, rue de l'Ouest.

Etat-civil de Tourcoing.

MARIAGE DU 26 MAI. — Henri Bodin, 25 ans, journalier, et Louise Hension, 26 ans, sans profession.

NAISSANCES DU 26 MAI. — Arthur-Joseph Duthoit, sentier de la Halle. — Marguerite Forcade, rue des Molles-Briques. — Henri Vincke, au pont de Neuville.

DÉCÈS DU 26 MAI. — Paul-Jean-Joseph Dervaux, 24 jours, rue d'Havrè. — Florine-Joseph Desmarchelier, 31 ans, au Blanc-Seau.

Pigeons lâchés à l'aube du matin, vent Nord.

1^{er} prix remporté par M. Gloner, 20 m.

2^e . . . M. Bertrand, à 21 h. 56 m. 1/2.

3^e . . . M. Tack, à 8 h. 57 m.

4^e . . . M. Cornette, à 8 h. 57 m. 1/2.

5^e . . . M. Lepère, à 9 h. 59 m.

Le dernier prix a été gagné à 9 h. 14 m. 1/2.

Demain prochain un nouveau concours doit s'ouvrir à Clermont, par les soins de la société l'Estaf, dont le siège est à Saint-Maurice les-Lille, chez M. Delestret rue Saint-Gabriel.

Parmi les causes que le tribunal correctionnel de Lille avait à juger aujourd'hui, la plus intéressante était celle de Louis Demoncourt. Ce jeune homme qui n'est âgé que de 17 ans, est le fils du receveur municipal d'Armentières.

Après avoir soustrait dans la caisse de son père 45,000 fr. que celui-ci avait touchés pour le compte de la ville, ce mauvais sujet avait disparu, il y a six mois, sans laisser aucune trace, et est revenu, il y a quelques jours se combattre prisonnier après avoir dissipé le produit de son vol.

Demoncourt a mené la vie à grandes guides. Il a parcouru en touriste élégant la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. On voit qu'il a su calculer exactement ses dépenses, puisqu'il est arrivé avec seulement quatre francs au port, ou plutôt sur les bancs de la correctionnelle.

Le tribunal le condamne au maximum de la peine : cinq ans de prison. Le malheureux père est sévèrement frappé de son côté : il a perdu sa place et son cautionnement de 11,000 fr. La ville d'Armentières perd le reste. (Echo.)

Etat-civil de Roubaix.

FUNERAIRES DU 25 MAI. — Louis Piolet, 29 ans, employé d'octroi, et Florie Cattien, 24 ans, fille de bressan. — Jean-Baptiste Deroubaix, 31 ans, dessinateur, et Philomène Honore, 26 ans, bobineuse. — Théodore Moulart, 29 ans, tisserand, et Clémence Delannoy, tisserande. — Alphonse Werquin, 39 ans, mécanicien, et Léonide Fiers, 31 ans, sans profession. — Séraphin Cléves, 31 ans, tisserand, et Marie Bohet, 28 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Deterre, 28 ans, et Delphine Vanhousse, 28 ans. — Charles Marvallic, 24 ans, charcutier, et Marie Tiborgien, 21 ans, Alsacien. — Louis Demaret, 21 ans, tisserand, et Céline Desaint, 34 ans, couturière.

MARIAGES DU 24 MAI. — Sébastien Gille, 49 ans, fleur et Rosalie Tack, 51 ans, tailleur. — Walter Sturmfels, 23 ans, comptable, et Léa Deldalle, 25 ans, sans profession.

MARIAGE DU 26 MAI. — Frédéric Deyolf, 50 ans, teinturier, et Adèle Despreis, 46 ans, journalière.

NAISSANCES DU 24 MAI. — Martin Hoys, rue de France, Pauline Desmettre, rue du Trichon. — Marie Delbecq, rue Traversière. — Marie Vansintjan, rue du Tilleul. — Louis Beechart, rue du Grand-Chemin. — Adèle Bondry, rue de la Guinguette. — Edmond Breyer, rue d'Aubenton. — Alfred Moleghem, au Fontenoy. — Henri Dhooge, Grande-Rue. — Marguerite, et Hélène Picavel, rue Wallon. — Jean-Baptiste Beaque, rue de Mouvaux. — Emile Haustrath, rue des Filatures.

NAISSANCES DU 25 MAI. — Thérèse Delannoy, Grand-Rue. — Alice Planckaert, rue Sébastopol. — Philom